

Demande de convention de stage découverte pour le secteur de l'Artisanat dans le département de l'Allier

Pour établir la convention de stage, le documents suivants sont à transmettre à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, au plus tard 15 jours avant le début du stage:

- Formulaire de demande de convention de stage
- Attestation d'assurance responsabilité civile ou attestation sur l'honneur de l'entreprise d'accueil précisant le numéro de police de l'assurance et le nom de l'assureur
- Attestation d'assurance responsabilité civile du stagiaire ou du responsable légal pour les mineurs
- Certificat de scolarité

LE STAGIAIRE

Nom , Prénom :

Adresse :

Ville - Code Postal :

Tel. :

E-mail :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Etablissement scolaire :

Classe fréquentée :

Nom, Prénom du Représentant Légal :

L'ENTREPRISE

Entreprise :

Nom, Prénom du chef d'entreprise :

N° SIRET et APE :

Adresse :

Ville - Code Postal :

Tel. :

E-mail :

Nom et qualité du responsable de l'accueil en milieu professionnel :

LE STAGE

Métier découvert :

Dates du stage* :

**Le stage pendant les périodes de vacances scolaires comportant au moins 14 jours ouvrables ou non est possible si le stagiaire dispose d'un repos continu d'une durée qui ne peut être inférieure à la moitié de la durée totale desdites vacances*

Horaires du stage (maximum 35H, 7H par jour pour les mineurs, 8H par jour pour les majeurs) :

Lundi :

Jeudi :

Mardi :

Vendredi :

Mercredi :

Samedi :

Formulaire à retourner accompagné des attestations :

Par courrier : CMA03 - 7 rue Émile GUILLAUMIN 03017 MOULINS

ou par mail : apprentissage@cma-allier.fr

En partenariat avec :